

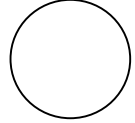
« ÉGAUX DANS LA DIVERSITÉ »

RÈGLES DE VIE POUR TOUS LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE

Ces règles s'appliquent pour toute la durée d'une journée à l'école peu importe l'activité qui se déroule ou l'adulte qui est responsable de l'encadrement.

1. RESPECT DANS MES GESTES OU MON LANGAGE

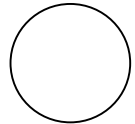
- Je dois respecter les règles établies pour les différents jeux auxquels je participe.
- Je suis toujours prudent à l'intérieur de l'école et sur la cour. J'exclus de mes jeux : les crocs-en-jambe, les balles de neige, les cailloux, le roi de la montagne, le ski-bottines, etc. Il est défendu de se chamailler, de se tirailler, de bousculer les autres et de se battre, etc.
- J'utilise des comportements sociaux adéquats. Je suis respectueux, poli et parle correctement.



Le respect étant une valeur de premier plan à notre école, le vouvoiement sera appliqué; les élèves s'adresseront aux adultes par Monsieur ou Madame et l'utilisation du « Vous » sera de mise pour les élèves du primaire.

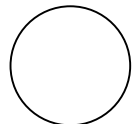
2. RESPECT DE SON ENVIRONNEMENT

- Je dois utiliser adéquatement et prendre soin des objets qui me sont prêtés : les casiers, les tables, les chaises, les livres, les jeux, etc.
- Je respecte l'école et son environnement. **Je ne fais pas de graffitis.**



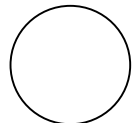
3. CLIMAT D'ÉCOLE

- Je garde une attitude calme dans tous mes déplacements.
- Au son de la cloche, je prends rapidement mon rang dans le calme.



4. RÈGLES DE PRUDENCE, DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

- Je respecte les limites de la cour.
- Lorsque j'accède au terrain de l'école, j'enlève mes patins à roues et je marche à côté de ma bicyclette. La planche à roulettes est interdite à l'école.
- Je n'apporte pas à l'école d'objets dangereux ou inappropriés et je laisse à la maison ce qui n'est pas nécessaire à mes apprentissages (ex. jeux électroniques, téléavertisseurs, etc.)
- Je porte toujours des souliers dans l'école
- J'apporte à l'école seulement des collations permises : fruits frais, légumes frais, fromage. Toutes les formes de yogourt sont permises aux élèves de l'édifice Louis-Joseph-Huot. Les friandises, les noix et arachides sont interdites en raison des risques liés aux allergies alimentaires.
- Le **matin**, j'arrive à l'école à compter de **8h10 (1^{er} cycle)** et **8h15 (2^e et 3^e cycle)** et **l'après-midi** à compter de **13h17 (1^{er} cycle)** et **13h22 (2^e et 3^e cycle)** et je me dirige directement sur la cour.
Autrement, je dois motiver mon retard et mon absence par un billet ou un appel téléphonique de mes parents.



5. TENUE VESTIMENTAIRE

- Les épaules doivent être couvertes.
- Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.
- La jupe et le short doivent être d'une longueur minimale de 5cm (2 po.) en haut du genou.
- Le chandail doit chevaucher le vêtement du bas.
- Les vêtements troués ou barbouillés et ceux qui véhiculent des messages vulgaires, violents et irrespectueux, sont prohibés.
- Je porte des vêtements appropriés aux activités vécues et aux conditions climatiques. L'habit de neige ou l'habit imperméable est obligatoire pour jouer sur les montagnes de neige.
- Il est obligatoire de porter des chaussures d'extérieur différentes de celles portées à l'intérieur. De plus, pour des raisons de sécurité, les sandales doivent être attachées au talon si je compte jouer (dans le module ou le circuit) ou pratiquer un sport.
- Dès mon arrivée à mon casier, j'y laisse tout chapeau, casquette ou couvre-chef. Le port d'un foulard qui couvre toute la tête (*bandana*) est interdit.
- Les couleurs extravagantes ne sont pas permises pour les cheveux.
- Les bijoux superflus ne sont pas tolérés.

CONSÉQUENCES SUITE À DES MANQUEMENTS AUX RÈGLES DE VIE

CE TABLEAU EST VALABLE POUR TOUTES LES PÉRIODES D'ÉVALUATION (ÉTAPES)

N.B. Le jugement des adultes aura toujours préséance sur le tableau qui suit :

MANQUEMENTS	CONSÉQUENCES
2 billets rouges ou 4 billets jaunes	Rencontre avec le titulaire. Retenue avec le TES.
4 billets rouges ou 8 billets jaunes	Rencontre avec le titulaire et le TES. Retenue avec le TES. Appel aux parents.
6 billets rouges ou 12 billets jaunes	Suspension interne (1 jour) suivie d'une rencontre avec les parents pour discussion de cas.
Au-delà	La suspension externe pourrait être envisagée.

Autres combinaisons possibles : 2 jaunes = 1 rouge

« Un bon comportement peut te mener à la participation à une activité mensuelle pour te récompenser dans tes efforts. »

Condition : avoir obtenu au maximum 1 billet jaune

CODE DE VIE SUR LA NON-VIOLENCE

Les principes de base

L'école institutionnelle Louis-Joseph-Huot favorise une démarche d'apprentissage et de croissance basée sur le **RESPECT** de la personne. Les élèves et les adultes qui y vivent ont des **droits** et des **responsabilités**.

Des activités académiques, culturelles, sportives et récréatives sont offertes aux jeunes tout au cours de l'année. Pour vivre harmonieusement ces activités dans le respect des personnes, les jeunes comme les adultes, ont le droit de vivre dans un climat sain où la violence est proscrite.

Chacun a aussi des responsabilités pour acquérir des comportements adéquats dans les situations de conflit. Dans cet esprit, à l'école institutionnelle Louis-Joseph-Huot, nous respectons un code de vie basé sur la non-violence.

Quelle est la règle à respecter?

L'élève doit en tout temps et en tout lieu avoir un comportement social adéquat. Toute manifestation de comportement violent telle que geste menaçant, bousculade, accrochage, bataille et bagarre, harcèlement, intimidation ou menace, est intolérable à l'école.

Par conséquent, tout élève qui aura un comportement violent à l'école devra vivre les conséquences établies.

Qui peut donner un avertissement sur ce sujet à l'élève?

Tout le personnel qui occupe un poste de responsabilité envers l'élève :

- les enseignants(es)
- les surveillantes de dîner
- les suppléants(es)
- les membres de la direction
- le personnel du service de garde
- l'éducateur spécialisé
- la secrétaire
- les concierges
- les professionnels

CONSEQUENCES

N.B. Le jugement des adultes aura toujours préséance sur la gradation qui suit :

- 1.** L'élève reçoit un premier avis de violence et doit se présenter à une période de retenue.
- 2.** L'élève reçoit un 2^e avis de violence et est suspendu, à l'interne, pour une journée. Les parents sont convoqués à une rencontre avec l'équipe d'intervention afin de discuter des pistes de solution.
- 3.** L'élève reçoit un 3^e avis de violence et est suspendu à l'externe jusqu'au retour à l'école avec ses parents (minimum 1 journée). À ce moment, l'équipe multi* établit un plan d'intervention et peut demander le recours à l'évaluation par des professionnels.
- 4.** L'élève reçoit un 4^e avis de violence et, en collaboration avec les parents, un horaire particulier est aménagé pour lui jusqu'à la rencontre de l'équipe du service d'intervention-conseil (SIC.CA) de la commission scolaire.
- 5.** Au 5^e avis de violence, l'élève est retiré de l'école et en attente d'une référence vers le service de répit ou encore d'un classement particulier.

L'expulsion de l'école, si l'événement le justifie, pourrait être envisagée.

* Équipe multi = Équipe composée de l'enseignant, de la direction et, au besoin, du TES, de l'orthopédagogue, de professionnels ou d'un éducateur du service de garde.

**Engagement
aux règles de vie et au respect de
la non-violence**

Le succès de l'élève
dépend de la collaboration de tous.

Élève

Avec mes parents, j'ai lu les règles et le code de vie de mon école.
Pour mon bien être et celui de mes amis,
je m'engage à respecter ces règles et code de vie durant toute l'année. Je suis
conscient(e) des conséquences établies si je manque à mon engagement. Par
ailleurs, je sais que je peux participer à une activité mensuelle si mes efforts sont
jugés suffisants.

Prénom

Nom

groupe

Signature de l'élève

date

Parent(s)

J'ai pris connaissance des règles et du code de vie de l'école.
J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter
ces règles et code de vie durant toute l'année.

Signature (père, mère, tuteur)

date

(À retourner au titulaire de votre enfant. Merci)